



Conakry, le 17 avril 2026

N/réf : 274/DG-ONFPP/04/2026

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET
N°001/AMI/DG/PRMP/ONFPP/2026**

TITRE : Sélection des entreprises pour la constitution d'une base de données des entreprises catégorisées en faveur de l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)

Date de Publication : 17 avril 2026

Date limite de dépôt : 18 mai 2026

I. CONTEXTE :

Dans le cadre du renouvellement et de l'actualisation de son répertoire de fournisseurs et prestataires, l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de présélectionner des entreprises, cabinets et consultants indépendants.

Cette démarche vise à constituer une base de données d'entreprises catégorisées, comprenant des fournisseurs de biens, des prestataires de services et des entreprises spécialisées dans les petits travaux.

Les entreprises présélectionnées seront inscrites dans le répertoire de l'ONFPP et pourront être consultées dans le cadre des procédures de passation des marchés, notamment par demande de cotations, par consultation restreinte et pour la consultation directe du consultant, conformément à la réglementation nationale en matière de marchés publics.

La validité de cette base de données est fixée à deux (02) ans, renouvelable après évaluation.

II. OBJECTIF :

L'objectif du présent avis à manifestation d'intérêt est de consulter toutes les entreprises désireuses de collaborer avec l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP), afin de constituer une base de données de prestataires par domaine d'activités en rapport avec les marchés publics et permettre ainsi une mise à concurrence restreinte selon les procédures nationales.

A l'issue de l'évaluation des dossiers sur la base de critères objectifs, une notification sera envoyée aux prestataires retenus.

La participation à cet avis à manifestation d'intérêt ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent avis à manifestation d'intérêt et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du code des Marchés Publics, dans les domaines et secteurs identifiés ci-dessous.

III. CRITERES DE SELECTION :

Pour figurer sur le répertoire des fournisseurs de l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels, les candidats intéressés sont priés de fournir les informations suivantes :

- La lettre de soumission qui précise le domaine d'activité ;
- Avoir un siège social ;
- Être une entreprise de droit guinéen, justifié par un RRCM ;
- Fournir la preuve de l'exécution de deux (02) marchés similaires au moins au cours des trois (3) dernières années pour les entreprises en activités depuis plus de 3 ans et une liste du personnel clé avec leurs expériences pour les entreprises nouvelles ;
- Fournir une copie du quitus fiscal ;
- Avoir des outils de travail ;
- Justifier d'une bonne capacité financière, vous permettant d'assurer votre autonomie sur une période de 3 mois d'activité avec l'ONFPP.

IV. LES DOMAINES D'ACTIVITES CONCERNES

1- CONSOMMABLES INFORMATIQUES ET EQUIPEMENTS DE FORMATION

- Cartouches d'encre pour imprimantes et photocopieurs ;
- Fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Fournitures de matières d'œuvres de formation pour les corps de métiers de l'économie informelle (maçonnerie, électricité, menuiserie ...).

2- FOURNITURES DE BUREAU

- Fournitures du bureau (papier, agrafeuse, stylos, marqueur, agrafes, attaches, carnets, cahiers registres...).

3- MOBILIER DE BUREAU

- Meubles, table de bureau, chaises de bureau, fournitures matériel divers...

4- INFOGRAPHIE

- Conception Graphique ;
- Conception des Spots audio-visuels ;

5- IMPRESSION

- Fourniture et impression sur tout type de supports.

6- VOYAGE/HEBERGEMENT

- Location de véhicule pour des missions ;
- Billet d'avion, hôtel et flotte.

7- SALLE DE FORMATION ET DE CONFERENCE ET/OU SERVICE TRAITEUR

- Location de salle de formation et de conférence équipées (projecteur, parking, sonorisation, ...) avec/sans service traiteur ;
- Service traiteur uniquement (restauration, guide touristique, ...).

8- INFORMATIQUE

- Entretien et maintenance du parc informatique.

9- ENTERTIEN, MAINTENANCE ET REPARATION VEHICULES

- Entretien du parc automobile ;

10- ORGANISMES ET ATELIERS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

- Cabinets, Consultants et formateurs indépendants dans les métiers de l'économie formelle et informelle sur toute l'étendue du territoire.

11- AUTRES SERVICES

La présente liste des prestations n'étant pas exhaustive, nous restons ouverts à toute autre proposition dans des domaines d'activités autre que ceux énumérés ci-dessus.

V. DEMANDE DE CLARIFICATIONS

Toute demande de clarification sur cet avis de présélection doit être adressée à la Personne Responsable de Marchés Publics qui se chargera de répondre à toutes les demandes de clarification dans les meilleurs délais, et ce, avant la date limite de soumission des dossiers.

Les expressions d'intérêt doivent porter la mention « **Sélection des entreprises pour la constitution d'une base de données des entreprises catégorisées en faveur de l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)** ». Elles doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en deux exemplaires (2) exemplaires dont un (01) original et (01) copie ainsi que la version électronique dans une clé USB, à l'adresse ci-après : **Djibril TOURE, Spécialiste Passation des Marchés, Email : procurement@onfpp.gov.gn**, dans la commune de Dixinn, Quartier Dixinn terrasse, du lundi au vendredi de 8H00 à 17h00 mn, au plus tard le **18 mai 2026**.

Les entreprises seront évaluées sur la base des critères ci-après :

CRITERES	Score maximum	Note Obtenue
1. SITUATION JURIDIQUE		
1.1 Une copie du registre du commerce (RCCM)/ Agréement si applicable	5 Points	
1.2 Une copie de quitus fiscal en cours de validité ou du certificat d'immatriculation fiscal pour les naissantes	5 points	
1.3 Une copie du quitus social en cours de validité / ou la preuve de l'enregistrement à la caisse nationale de sécurité sociale de Guinée pour les entreprises nouvellement créées	5 points	
2. PERSONNEL ET ORGANISATION		
Liste du personnel clé	15 points	
3. MOYENS MATERIELS		
3.1. Avoir un siège social en Guinée	10 points	
3.2 Fournir une liste d'outils de travail	15 points	


4. SITUATION FINANCIERE		
4.1 Avoir un compte bancaire ouvert au nom et pour le compte de la société dans une banque de la place	5 points	
4.2 Fournir un chiffre d'affaires annuel moyen des trois dernières années (2023- 2024- 2025) au moins égale à Cent (100) millions de pour les fournitures, services courants et prestations intellectuelles. Les entreprises nouvellement créées doivent fournir leur bilan d'ouverture	15 points	
5. EXPERIENCES GENERALES ET SPECIFIQUES DANS LE DOMAINE D'ACTIVITE		
5.1 Expériences Générales (présenter les différents domaines d'activité de l'entreprise)	5 points	
5.2 Expériences spécifiques (Fournir la preuve de l'exécution d'au moins deux marchés similaires en lien avec le domaine de soumission avec des attestations de bonne fin. Les entreprises nouvellement créées doivent fournir les Diplômes et CV du personnel d'encadrement établissant une expérience dans des prestations similaires	15 points	
6. AUTRE DOCUMENT		
La lettre de soumission signée et cachetée (elle doit préciser le/les domaines spécifiques de la soumission)	5 points	
Totaux	100 points	

NB :

- Le candidat qui n'aura pas atteint un score de 70 points des critères, ne sera pas présélectionné ;
- L'évaluation des manifestations d'intérêt relative aux Cabinets, Consultants et formateurs indépendants dans les métiers de l'économie formelle et informelle se fera sur la base de la procédure d'habilitation de l'ONFPP, suivant le référentiel du Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO).

Veillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de notre franche collaboration.

Le Directeur général



Mohamed Lamine KEITA

